DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 FEVRIER 2023

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Sollicitation de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une étude de préfiguration foncière

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 9 février 2023 par voie d'affichages notifié le

transmis en sous-préfecture le 9 février 2023 et qu'il est donc exécutoire.

Le 9 février 2023



L'an deux mille vingt trois, le 8 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er février deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS. Madame NASRI. Monsieur BEAULAINCOURT, SLEMPKES, Madame LEGUAY, Monsieur SAUDO*, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE **GARSMEUR**

*Monsieur SAUDO arrive au dossier 23 A 06

Avaient donné procuration:

Monsieur LEVEL à Madame LESUEUR
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur PERICARD
Monsieur MILOUTINOVITCH à Monsieur PETROVIC
Madame GOTTI à Madame GUYARD
Madame de CIDRAC à Madame HABERT-DUPUIS
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame GRANDPIERRE à Monsieur SAUDO
Madame CASTIGLIEGO à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20230208-23-A-18a-DE Date de télétransmission : 09/02/2023 Date de réception préfecture : 09/02/2023

Madame BOUTIN

N° DE DOSSIER: 23 A 18a

<u>OBJET</u>: SOLLICITATION DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT D'UNE ETUDE DE PREFIGURATION FONCIERE

RAPPORTEUR: Monsieur JOUSSE

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Au sein de la Caisse des Dépôts, la direction de la Banque des Territoires accompagne les collectivités territoriales dans la réalisation de leurs projets de développement en cofinançant des missions d'ingénierie.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a la volonté forte de renforcer l'attractivité de son centreville. En 2019, un diagnostic du commerce saint-germanois a été réalisé pour ensuite élaborer un programme d'actions stratégiques.

Une réflexion est actuellement en cours sur l'intérêt éventuel de la création d'une société foncière dédiée pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye ciblant les commerces. Aussi, une étude de préfiguration d'une « foncière commerce » va être réalisée afin d'accompagner la Ville dans cette démarche. Cette étude sera menée par la SCET, filiale de la Banque des Territoires.

La Banque des Territoires a mis en place un plan de relance commerce pour accompagner les communes dans la constitution de foncières de redynamisation. Dans ce cadre, elle peut cofinancer à hauteur de 50 % l'étude que souhaite faire réaliser la Ville.

La Ville s'engage à associer la CDC au comité de pilotage du projet et à lui transmettre les résultats de l'étude.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une étude concernant la création potentielle d'une foncière de redynamisation et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une étude concernant la création potentielle d'une foncière de redynamisation et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARE

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye